

Coopératives : où l'on oublie les origines du genre

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1084

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(jg) Les radicaux vaudois, toujours à l'avant-garde, créent une coopérative d'habitation, la CORAD, près d'un siècle après les débuts du mouvement coopératif. A l'origine, cette forme d'organisation était l'expression d'une véritable contre-culture ouvrière. Il s'agissait de bâtir un monde qui fonctionne en dehors de ce qui était perçu comme l'univers de la bourgeoisie.

Il y eut non seulement des coopératives mais aussi des organisations autonomes dans d'autres domaines; ainsi les activités sportives se sont regroupées au sein de SATUS, de façon totalement distincte des fédérations sportives traditionnelles. Aujourd'hui, SATUS vivote dans le plus complet anonymat. Les coopératives de consommation ont connu le succès que l'on sait, mais elles ont peu à peu supprimé leurs références politiques. La Migros elle-même prend ses distances d'avec l'Alliance des indépendants.

COOPÉRATIVES

Où l'on oublie les origines du genre

Les coopératives de production souffrent de leur statut. Il n'est pas un administrateur ou directeur qui ne souhaiterait transformer son entreprise en SA. Il est vrai que le statut de coopérative rend très difficile, voire impossible, l'accès aux marchés financiers. Il est en particulier impossible d'augmenter le capital. On ne peut vendre que des parts sociales. Le hiatus est complet entre les coopérateurs, souvent des retraités aux revenus modestes, et les désirs de modernisation des directions.

Les coopératives d'habitation souffrent des conditions objectives du marché immobilier. Leur statut n'est pas en cause. L'avenir est sans doute à l'achat de logements par les membres de coopératives constituées dans le but de construire ou d'acquérir des unités d'habitation. C'est une des formules proposées par les radicaux, mais elle n'a rien de nouveau.

Les formules où les membres s'associent pour bénéficier d'une prestation plus avantageuse que celle fournie par le marché sont tout à fait intéressantes. Il y a donc encore de beaux jours pour de nouvelles coopératives, à condition qu'elles se limitent à la satisfaction des besoins de leurs membres. ■

SOUVENIRS

L'école des châtiments corporels

La violence des enseignants sur les élèves n'est pas si loin de nous. La mémoire des témoins nous montre qu'elle s'abattait surtout sur les plus démunis des enfants. L'autoritarisme d'antan doit aussi nous faire réfléchir sur la tyrannie de la sélection.

(ag) Le changement des conditions de vie, évolution des mœurs et confort, a été si rapide que les récits autobiographiques créent un extraordinaire dépaysement historique. D'où leur succès quand le témoignage sonne authentique. Ainsi l'histoire de sa vie par Rosmarie Buri¹. Elle est née en 1930, elle a tout juste l'âge du droit à l'AVS. Mais il y a soixante-deux ans, cinquante ans, la vie des pauvres gens était-ce un roman aussi noir, une édition bernoise des *Misérables*? Les souvenirs de Claude Berney² peuvent-ils être ceux d'un homme qui vit, aujourd'hui, dans un des plus riches pays du monde?

La mémoire scolaire de l'un et de l'autre a enregistré la fréquence des punitions corporelles comme la marque d'une société répressive. Leurs souvenirs bernois et vaudois ne sont pas suspects de partialité: ils ne furent pas victimes de sévices, mais témoins.

Hausi, tête à gifles

J'étais au degré supérieur désormais. Il n'y avait pas grand-chose à attendre de nos nouveaux maîtres, on s'en était vite rendu compte. Nous avons passé la première semaine à couvrir de papier tous nos cahiers et livres. Le plus souvent, le maître n'était pas dans la salle de classe. Puis il entrait vérifier si les angles étaient bien pliés au point d'être tranchants. Si tel n'était pas le cas, il déchirait tout et on pouvait recommencer. Au bout d'une semaine, il se mit à donner son cours. Avant le début de la leçon, un des enfants devait dire une prière, puis on chantait un psaume. Après quoi il contrôlait en général le calcul oral. Il eut bientôt trouvé sa victime. Il prit en grippe un garçon placé dans une famille. Il s'approchait de lui chaque matin et lui envoyait une gifle sans raison. Il courait à travers les rangs en disant que Hausi devait encaisser sa gifle obligatoire. Chaque matin, ce gamin saignait du nez. Une fois, il a voulu se défendre. Alors le maître a

sorti sa baguette et l'a abominablement battu. Hausi ne pouvait presque plus marcher après, et il saignait de partout. Depuis ce jour, il endura sa gifle sans protester.

(Rosmarie Buri, *Grosse et bête*, p. 112).

Un si bon régent

Que voulez-vous? On n'avait jamais vu un si bon régent. Les officiels du village en crevaient d'orgueil. Des hurluberlus en vinrent même à répandre le bruit que la classe était la première du canton. Lorsque l'on demandait sur la base de quels critères? de quels contrôles? effectués par qui? c'était le silence étonné. Ce si bon régent, ce maître exemplaire, comme, probablement, la majorité de ses collègues, ne se faisait pas faute (et je ne leur en fais pas nécessairement grief, moi aussi j'ai donné des gifles) de tabasser ou de gifler le gosse estimé fautif. Estimé fautif très arbitrairement. De vraies gifles, pas des caresses du bout des doigts, données par une mère indulgente.

Ça commençait parfois le matin à l'inspection, redoutée, des devoirs à domicile. Telle page estimée (je tiens particulièrement à ce dernier terme) insuffisante, valait à son auteur une tannée, ou une gifle aussi soudaine qu'elle claquait sec. La journée commençait mal et finirait pire. Avant de fondre à bras raccourcis sur un élève qui l'agaçait, (circonstance aggravante et preuve de préméditation), il décrochait sa chaîne de montre et déposait la pièce en lieu sûr. Cette précaution prise, il distribuait une volée de bois vert à l'impudent. Si bien que lorsque nous le voyions triturer sa chaîne, nous cherchions à discerner selon quelle trajectoire il allait se diriger et si nous n'en n'étions pas l'aboutissement. Je l'ai vu, vu, ce qui s'appelle vu, gifler un garçon, comme par hasard un pauvre diable, le jour de l'examen annuel, devant deux ou trois experts. Si encore on avait su pourquoi? L'un de ces Messieurs don-